



MOT DE LA MAIRESSE

Avec la belle saison, vient le retour de nos villégiateurs, des touristes, des amis... Beaucoup plus de gens présents sur nos chemins et sur nos propriétés. Il est donc primordial de respecter certaines règles et règlements, notamment en matière de nuisances, tel que le règlement numéro 2022-372 relatif aux nuisances.

Les nuisances sont définies comme étant des phénomènes sérieux et non éphémères, ayant un caractère nuisible. Par exemple, tout bruit n'est pas une nuisance, c'est plutôt l'abus de bruit, sa fréquence ou sa répétition, à des heures indues ou non, qui en fait une nuisance, parce qu'il est de nature à troubler le caractère paisible et tranquille. La nuisance peut donc viser l'existence d'objet spécifique, mais également l'utilisation qui en est faite.

Autres exemples de nuisances : un chien qui aboie constamment, l'amoncellement ou l'accumulation, le bruit provenant de pièce pyrotechnique (interdiction de faire de feux d'artifice à moins d'une autorisation de la municipalité), etc.

Afin de répondre à votre demande d'assurer un suivi sur ce règlement, nous avons à nouveau fait appel à l'agence de sécurité spécialisée dans la sécurité privée au Québec, Groupe Sûreté inc. Ces derniers seront présents sur notre territoire cet été. Leur mission sera de faire respecter ce règlement ainsi que le stationnement. Ils pourront, le cas échéant, émettre des contraventions.

En résumé, il n'est pas compliqué de se conformer à ce règlement. Ce n'est que du gros bon sens.

Notre municipalité sera l'hôte de plusieurs activités tout au long de l'été. Surveillez la page Facebook de la Municipalité de Labelle, vous y retrouverez toutes les informations nécessaires. On débute avec le retour du Marché de la Gare le 25 juin prochain ! Vivement le retour des producteurs et artisans et énorme MERCI aux organisateurs.

Je termine en remerciant les Labelloises et les Labellois qui ont participé en grand nombre au défi pissenlits 2023. Ce défi, de plus en plus populaire au Québec, consiste à ne pas tondre sa pelouse en mai de chaque année, pour permettre aux abeilles de polliniser. Ces dernières assurent le tiers de notre alimentation alors, elles ont besoin d'un coup de pouce!

On se donne à nouveau rendez-vous en mai 2024 pour relever le défi.

Vicki Emard
Mairesse



SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2023

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mai 2023.

Appels d'offres et soumissions

Le conseil a accepté la soumission de « Machinerie Forget inc. » pour la fourniture d'un tracteur articulé neuf année 2023 avec des équipements de déneigement au coût total de 212 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions du devis d'appel d'offres numéro 2023-03. Cet équipement sera payé à même la réserve financière de la Municipalité pour les véhicules des travaux publics.

Le conseil a également autorisé la réalisation d'appel d'offres public pour l'administration et la gestion des opérations et des équipements de la piscine municipale conformément au devis préparé par la Municipalité.

Administration, finances et ressources humaines

Les derniers employés à être embauchés pour la période estivale sont MM. Anthony Fiorio et Loïc Davies qui agiront à titre de préposés aux espaces verts à temps plein pour une période d'environ 10 semaines, avec possibilité de travailler quelques fins de semaine.

Le conseil a accepté la demande de paiement numéro 12 de Groupe Piché au montant total de 409 326,26 \$ incluant les taxes, conformément au certificat préparé par PLA Architectes, en date du 3 mai 2023 relativement à la construction du garage municipal, ces dépenses étant payées à même le règlement d'emprunt numéro 2021-335 (avec l'aide financière du Programme RÉCIM). Des travaux additionnels de 26 157,12 \$, plus les taxes ont également été autorisés dans le cadre de ce projet.

Un montant de 23 800 \$ a été approprié du fonds de carrières et sablières afin de procéder à du scellement de fissures sur divers chemins.

Les deux nouvelles personnes formant l'équipe de direction de la Municipalité embauchées l'automne dernier, M. Mario Thibault, chargé de projets, et Mme Isabelle Boucher, directrice du service de la culture, de loisirs et du tourisme ont été confirmées dans leurs fonctions. La Municipalité est maintenant pourvue d'une équipe solide et complète qui travaille fort pour mener à bien tous les projets en cours et à venir.

Des conditions inattendues ayant été découvertes lors du remplacement de la nouvelle station de pompage Paiement, une somme additionnelle de 25 799,52 \$ a été autorisée afin de corriger la situation. Ces dépenses seront payées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Étant donné le faux bond de notre fournisseur des dernières années l'automne dernier, la Municipalité a dû faire réaliser, à la dernière minute, le calendrier municipal 2023 à ses frais. Pour palier à cette situation, le conseil a confié à Éditions Média Plus Communications l'édition gratuite du calendrier municipal 2024-2025-2026.

Travaux publics

Le conseil a autorisé la réalisation de travaux de pavage sur le chemin du Moulin pour un montant de 31 990 \$, plus les taxes, ainsi que l'achat d'équipements pour le nouveau garage au montant de 22 841,77 \$, plus les taxes.

Urbanisme et environnement

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) ainsi qu'une demande de modification réglementaire ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-017 du secteur de la Gare tel que demandé pour la reconstruction de l'accès principal au bâtiment en pavé uni et pierres de couleur grise Newport ainsi que noire Rockland. Le garde-corps de la rampe d'accès doit être de couleur noire. Le conseil permet au propriétaire de reconstruire l'accès en partie dans l'emprise publique, sans empiètement supplémentaire. En vertu du règlement numéro 2015-253, un délai de 18 mois est accordé suivant l'adoption de la résolution afin de débiter les travaux visés sans quoi la résolution devient nulle et non avenue. Le tout tel que présenté à la propriété située au 55, rue du Pont.
- D'accepter la demande de modification réglementaire numéro 2023-019 relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin de modifier l'article 8.4 concernant la résidence intergénérationnelle pour permettre que la personne occupante du second logement ait un lien de parenté de frère et sœur.

Un mandat a également été accordé à la firme BC2 pour la refonte des règlements d'urbanisme (plan d'urbanisme, permis et certificats, zonage, lotissement et construction), incluant une démarche participative, au montant de 74 290 \$, plus les taxes. Un montant de 63 000 \$ avait déjà été réservé depuis plusieurs années pour ce travail. Le reste sera approprié de l'excédent non affecté.

Le conseil a autorisé le renouvellement de l'autorisation au camion de cuisine de rue « *Labelle Chinoise* » pour s'installer au débarcadère du lac Labelle pour la saison estivale 2023.

Culture, loisirs et tourisme

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon des loisirs, la découverte de contraintes sur le site a nécessité l'octroi d'un mandat additionnel de génie civil à la firme LH2 inc. Services professionnels au montant de 16 000 \$ plus les taxes. Ces sommes seront appropriées de l'excédent affecté aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Dans le but d'évaluer toutes les avenues possibles relativement à la gestion de la piscine, un affichage de poste a été autorisé en plus de l'appel d'offres mentionné ci-haut.



Règlements

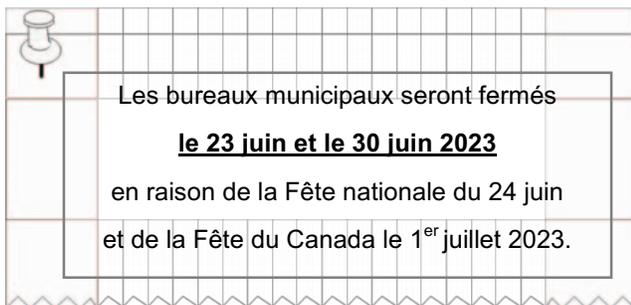
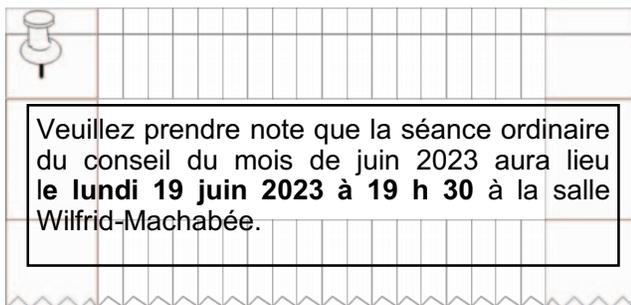
Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2023-380 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 850 000 \$, tenue le 26 avril 2023 a été déposé. Comme aucune demande n'a été faite, celui-ci est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le règlement numéro 2023-386 décrétant une dépense de 2 500 000 \$ et un emprunt de 2 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau pavillon des loisirs ainsi que le règlement numéro 2023-388 relatif au droit de préemption ont été adoptés.

Les seconds projets de règlements numéros 2023-382 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage ainsi que 2023-383 modifiant le règlement numéro 2002-57 relatif au lotissement ont également été adoptés suite à l'assemblée de consultation qui a eu lieu le 4 mai dernier.

Questions

Plusieurs questions ont été adressées au conseil pendant la séance et ont été répondues par la mairesse suppléante, Julie Marchildon, aidée des autres membres du conseil et de la direction au besoin.



DÉROGATION MINEURE

Il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 19 juin 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure soit :

Demande #2023-020 :

Demande de dérogation mineure de 30.65 m² sur la superficie pour la construction d'un garage détaché.

Le tout sur le lot 5 225 406, situé au 4500, chemin St-Cyr.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante :

ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca

ou se présenter à l'assemblée du 19 juin 2023.

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca

Message aux nouveaux acheteurs

Si en cours d'année, vous acquérez une nouvelle propriété à Labelle, sachez que vous ne recevrez pas un nouveau compte de taxe. Vous avez la responsabilité de vérifier l'état de vos taxes ainsi que l'adresse postale inscrite à votre dossier de propriété, car l'adresse que nous inscrivons à nos dossiers est celle indiquée sur l'acte notarié.

Pour vérifier ces informations, vous pouvez communiquer avec Sarah Charette au 819 681-3371 poste 5005.

Prenez note des numéros de téléphone suivants pour joindre le Service des travaux publics

Bureau: 819 681-3371, poste 5010

Urgence voirie: 819 429-9111

Autre urgence: 911

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site Web de la Municipalité au <http://www.municipalite.labelle.qc.ca>. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819 681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, Claire Coulombe

Labelle

FÊTE FAMILIALE



**Le samedi 24 juin 2023 dès 11 h
au parc du Centenaire**

Jeux gonflables, pêche de poisson, course à obstacle, magicien, danse en ligne country, 2 groupes de musique francophone en soirée et plusieurs autres surprises!

Plus d'informations à venir sur notre page Facebook



Municipalité de Labelle

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

FÊTE FAMILIALE

LE SAMEDI LE 24 JUIN 2023

À PARTIR DE 9 H AU

PARC DU CENTENAIRE

Veillez communiquer avec le service des loisirs
courriel: ajacob@municipalite.labelle.qc.ca
téléphone: 819 681-3371 poste 5016

***** RAPPEL *****

Samedi le 3 juin 2023

**Distribution
de petits arbres
et de compost**

+

**Informations sur le
compostage,
le recyclage
et la réglementation
en matière
d'environnement**

JOURNÉE de L'ENVIRONNEMENT

TABLE À FORÊT **Forêts, Faune et Parcs Québec** **Sépaq**

La Municipalité de Labelle organise sa journée de l'environnement, une distribution de petits arbres forestiers gratuits sera effectuée grâce à la collaboration de Table forêt Laurentides ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Une distribution de compost sera également effectuée cette journée.

Vous trouverez également des informations concernant le compostage, le recyclage ainsi que la réglementation qui s'applique en matière d'environnement sur le territoire de Labelle. Une hortultrice sera sur place ainsi qu'un naturaliste qui vous parlera du plan de protection des loups.

Au plaisir de vous voir.

Bienvenue à tous

Lieu : Près du nouveau garage municipal (Surveillez le panneau directionnel)
 Date : Le Samedi, 3 juin 2023. Heures: De 8 h à 13 h

SUIVEZ-NOUS municipalite.labelle.qc.ca

***** RAPPEL *****

**Présence
d'une hortultrice
et d'un naturaliste
qui vous parlera
du plan de
protection des loups**

la Belle

SPORTS

*Gratuit tous les mercredis soirs
à partir du 31 mai 2023
au terrain de soccer*



5 à 7 ans de 18 h à 19 h

8 à 11 ans de 19 h à 20 h

Baseball avec Renaud Davies : 12 à 18 ans de 20 h à 21 h

Venez jouer avec nous le mercredi soir à des sports variés
pour les 5 à 11 ans, tels que le soccer, baseball, flag football, bouledog
couleur, etc...

*Bienvenue aux parents bénévoles

Pour plus d'informations, contactez le service des loisirs au 819 681-3371 poste 5016

la belle



PARC
D'AMUSEMENT
SITUÉ AU DÔME

Jeudi 1er juin au 27 août 2023

+ + + +

+ + + + Jeudi et vendredi de 18 h à 21 h

+ + + + Samedi et dimanche de 13 h à 20 h

+ + + +

Samedi 2 septembre au dimanche 8 octobre

Samedi et dimanche de 13 h à 20 h



SKATEPARC, JEU GONFLABLE, PICKELBALL, PING-PONG,
TROTINETTE, PATINS À ROUES ALIGNÉES, ETC.

Suivez-nous sur



pour plus d'informations



Le CPE L'Antre-temps vous sollicite !!!

Le 8 juin prochain de 8 h à 10 h 30, le CPE ramassera tous vos vêtements, draps, serviettes, rideaux, souliers, sac à main.... tous vos textiles en bon état que vous pouvez déposer dans une taie d'oreiller ou un drap en baluchon.

La compagnie « Les recycleurs » passera les chercher et remettra au CPE un montant d'argent équivalent au poids de tout ce qui sera ramassé. Les petits enfants de la région en profiteront. Merci de nous aider à faire de cette levée de fond une réussite. On vous attend en grand nombre !

CPE L'Antre-temps
61, rue de l'Église, Labelle
Téléphone : 819 686-9469



Club de l'Âge d'Or de Labelle

Bonjour,

Le Club de l'Âge d'Or a terminé sa saison 2022-2023 par une assemblée générale qui s'est tenue le mardi 30 mai 2023.

Le conseil d'administration désire souhaiter à ses membres un bel été et espère vous rencontrer en grand nombre en septembre pour participer à ses activités.

Le conseil d'administration de l'Âge d'Or



Comptoir d'Entraide de Labelle

NOTRE SUPER VENTE

EST DE RETOUR

du 5 au 9 juin 2023

Tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à

**50 % de réduction
ou**

**Vous remplissez un sac
pour aussi peu que 5 \$**

Venez habiller les petits et les grands et venez voir nos articles de sports, décorations pour la maison, vaisselles, jouets et beaucoup d'autres

**Nous serons ouverts
les samedis 3 et 17 juin 2023 de 10 h à midi**

127 rue du Collège, Labelle
819 686-1878



CET ÉTÉ CIRCULITOUT + ... EXAGÈRE !!

**DES CONTES ANIMÉS POUR LE PLAISIR DE LIRE,
ADAPTÉS POUR LES JEUNES DE 3 À 8 ANS**

SYLVIE D LIRE ET SES ASSISTANTS

**YOURI ET MÉLANIE VOUS ONT PRÉPARÉ UNE ANIMATION REMPLIE
DE FOLIES ET DE FANTAISIES.**



**VOUS ÊTES DONC INVITÉS À DEVENIR
SPECTATEURS DE CE MOMENT MAGIQUE. VENEZ ÉCOUTER LEURS
HISTOIRES « À CROIRE OU NE PAS CROIRE » ET À VOUS AMUSER
EN FAMILLE ET ENTRE AMIS.**

PENSE À APPORTER TA BOUTEILLE D'EAU ET TON TAPIS.

ON VOUS ATTEND À PARTIR DE 9 H 45



LIEU: Parc du Centenaire En cas de pluie : au Dôme
Le mercredi 28 juin 2023 à partir de 9 h 45
Bienvenue à tous !

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES



Info lettre - mai

Le Cercle de Fermières de Labelle, vous invite à venir partager avec nous vos connaissances et apprendre différentes techniques d'arts textiles. Pour une modique somme de 35 \$ par année, vous aurez droit à tous nos ateliers et journées d'accompagnement.

Pour le mois de juin, il nous reste seulement 2 semaines pour les journées d'accompagnement soit :

- ⇒ les lundis 5 et 12 juin de 13 h à 20 h.
- ⇒ et les mardis 6 et 13 juin de 13 h à 20 h.

Prenez note que notre dernière rencontre (pour les membres) se tiendra le 14 juin pour notre AGA et notre souper de fin d'année.

Nous ferons relâche pour l'été, mais avant de faire relâche, nous organisons une dernière activité, le 10 juin, dans le cadre de la Journée mondiale du Tricot : un tricothon qui se tiendra dans le parc René-Lévesque entre 10 h 15 h.

Pas besoin d'être membre pour venir tricoter avec nous. Que vous soyez âgée de 7 à 100 ans, venez rencontrer des gens dynamiques qui n'ont pas peur de relever des défis et qui seront disponibles à répondre à vos questions concernant différents types d'artisanat.

Vous avez besoin d'aide, car vous avez des problèmes à comprendre votre patron ou vous avez un problème sur votre tricot, c'est la place toute indiquée pour recevoir l'info et le petit coup de pouce qu'il vous manque. N'hésitez pas, nous sommes une belle gang.

On vous attends en grand nombre avec d'autres membres de votre famille ou amies.

Apportez votre chaise, votre lunch et votre tricot et on vous dit à bientôt!

En cas de pluie, veuillez-vous joindre à nous, à notre local situé au 2^e étage au-dessus de la bibliothèque de Labelle.

Bon repos à tous et profitez de l'été qui est à nos portes et revenez nous en septembre en forme, car il y aura plein d'autres belles activités à mettre dans votre agenda.

Musée ferroviaire de Labelle

Situé dans la gare de Labelle, près du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, au km 107, il suffit d'emprunter les rues du Pont et Allard pour s'y rendre.

Depuis l'arrivée du train en 1893, Labelle fut le terminus ferroviaire jusqu'en 1909 permettant à la Municipalité de jouir d'un essor économique important.

La gare actuelle construite en 1924 a remplacé l'originale devenue trop petite et désuète .



Sur place, vous découvrirez gratuitement l'histoire du P'tit Train du Nord et de Labelle grâce à de nombreux artefacts et des photos qui sont en montre ainsi qu'une présentation audio visuelle traitant du développement ferroviaire.

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture le samedi 20 mai 2023

Samedi, dimanche et lundi (Fête nationale des Patriotes)
de 10 h à 17 h

De la Fête nationale à la fête du Travail

Lundi au samedi de 10 h à 17 h - dimanche de 9 h à 17 h

De la fête du Travail à l'Action de Grâce

Samedi et dimanche de 10 h à 16 h

Coordonnées :

178, rue du Dépôt
Labelle (Québec)

Info : 819 681-3371 poste 5040

Comité de la Gare de Labelle

LE MARCHÉ DE LA GARE DE LABELLE

Les marchands locaux et producteurs de la région vous proposent fruits et légumes, pains, fromages, pâtisseries, kimchi, temphé, des olives et bien d'autres, ...

Venez rencontrer les producteurs suivants :

À la guise de Manon, Huilerie Koura, Les Jardins de Simone, Elisabeth Voyer, Fromagerie P'tit train du Nord, Ferme de la Colline Symbiose AlimenTerre, Boulangerie Au son du pain, Les Jardins enracinés, les Jardins du rapide, Régäl nomade, Les Fées sorcières, Bois St-Cyr, un Moment de douceur, Vignoble Spirit Léonard et Safran des neiges.



Desjardins
Caisse de la Rouge



Tous les dimanches !

DU 25 JUIN AU 3 SEPTEMBRE 2023
DE 9H À 13H À LA GARE DE LABELLE !

Les beaux jours d'été sont à nos portes,
quoi de mieux que de faire de bonnes provisions
de produits de notre terroir en achetant local!

C'est un rendez-vous!

Chronique Horticole - Juin 2023

Agriculture urbaine

L'agriculture urbaine est un projet qui tient à cœur à la Municipalité. C'est une façon d'offrir des légumes frais à tous nos concitoyens. Elle permet également aux enfants de voir l'évolution des légumes en plus de donner accès à ces récoltes aux gens dans le besoin. Les cyclistes en profitent également lors d'une petite pause en dégustant quelques fèves ou des petites tomates.

Depuis déjà 2 ans, le projet grandit. Cette année, nous regrouperons plusieurs bacs à la gare le long de la piste cyclable. Nous augmenterons la quantité de bacs au parc René-Lévesque (halte routière). Il y aura quelques bacs près du jardin communautaire du manoir Labellois. Ce dernier sera entretenu par les enfants du camp de jour en partenariat avec les résidents du Manoir. Vous aurez également la chance de retrouver quelques bacs près du dôme derrière le terrain de baseball. Finalement, comme l'an dernier, certains bacs seront disposés devant quelques commerces.



Nous vous rappelons que lors de la cueillette des légumes, il faut penser à son prochain, comme par exemple, en laissant des feuilles qui constituent le cœur de la laitue. Si jamais vous voulez partir avec toutes les feuilles, svp coupez celles-ci de 2 à 3 cm au-dessus du sol, pour ainsi permettre à la laitue de refaire des feuilles. Vous pourrez prendre quelques légumes à la fois, tout en vous assurant que le prochain passant pourra en profiter également !



Alors, nous vous invitons à jeter un coup d'œil une fois de temps en temps, pour voir si un radis, une fève ou une petite tomate ne serait pas caché sous une feuille !

Emplacement de votre potager

Pour ceux qui ont envie de faire un jardin potager sur leur terrain, sachez qu'il est permis de le faire sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Cependant, si vous prévoyez le clôturer, je vous invite à consulter le Service de l'urbanisme de la Municipalité à propos de la réglementation à ce sujet (article 11.2.6).

Pour les gens qui n'ont pas de potager, n'hésitez pas à ajouter un plant de tomates cerises à vos plates-bandes existantes ou vos potées fleuries. Vous pourrez y mettre du chou kale, de la bette à carde, des fines herbes ici et là. Certaines variétés de fines herbes sont décoratives et vivaces. Comme le thym, la ciboulette, la bourache, l'origan, etc. Toutefois, prenez le temps de vous informer, car certaines fines herbes vivaces sont très vigoureuses, comme la menthe par exemple, qui pourrait envahir votre plate-bande.



Amusez-vous à jardiner avec des variétés de plantes comestibles, car c'est toujours agréable d'ajouter un élément fraîchement cueilli à vos repas !

Annie Messier, responsable de l'horticulture

Règlement sur la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides

Cette réglementation touche l'ensemble des propriétaires riverains de tous les lacs, les cours d'eau et les milieux humides.

- La tonte de gazon et d'herbacés, de même que le débroussaillage et la taille d'arbres et d'arbustes ne sont pas autorisés dans la rive;
- Lors de travaux de stabilisation dans la rive ou en bordure du littoral, l'avis faunique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune est essentiel et une demande de certificat d'autorisation pourrait être émise;
- Les travaux dans la rive ou en bordure du littoral nécessitent un certificat d'autorisation et devront être réalisés avec des mesures de mitigations (barrière géotextile, ballots de paille, etc.) afin de minimiser l'apport de sédiments dans les lacs et les cours d'eau;
- Interdiction de tout agrandissement d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment accessoire ou principal, de toute érection de murets, clôtures et murs, de toute nouvelle construction d'un bâtiment accessoire ou principal dans la rive;
- Reboisement de 10 mètres obligatoire dans la rive avec des espèces de végétaux indigènes;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive sauf pour un accès au lac de **2,4 mètres** pour une pente de moins de 30 % et de 1,2 mètre pour une pente de 30 % et plus. Le sentier devra avoir un couvert végétal;
- Interdiction de couper les arbres dans la rive pour les terrains ayant une pente supérieure à 30 %;
- L'émondage des arbres en haut de talus à travers l'écran de végétation d'une largeur maximale de 2,4 mètres est possible afin d'y créer une fenêtre. Il est important de laisser en place les arbustes et les arbres de petite taille qui ne nuisent pas à la vue. L'élagage et l'émondage ne permettent pas la coupe du tronc de l'arbre;
- Toutes les nouvelles constructions ainsi que les accès devront être situés à plus de 20 mètres des lacs et cours d'eau et les allées véhiculaires à 30 mètres;
- Dans le cas des bâtiments implantés dans la rive, il n'y aura pas d'obligation de reboiser sur une bande de 2 mètres au pourtour des bâtiments.
- À titre d'information, la rive est de 10 mètres si la pente est égale ou inférieure à 30 % et 15 mètres si la pente est supérieure à 30 % avec un talus de 5 mètres et plus. La bande de protection riveraine est toujours calculée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux.



Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Objectif : Appuyer financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux de réfection de leurs installations d'assainissement des eaux usées pour se conformer aux obligations imposées par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Instauration et modification	2017 et 2022
Impôt ou taxe	Impôt sur le revenu des particuliers
Type de mesure	Crédit d'impôt
Bénéficiaires	3 368 particuliers en 2020
Harmonisation avec le fédéral	Non
Référence juridique	Loi sur les impôts, article 1029.8.177



Un crédit d'impôt remboursable a été instauré afin d'appuyer financièrement les propriétaires qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques. Ce crédit d'impôt s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2022 et avant le 1^{er} avril 2027.



Puis-je faire un feu ou un brûlage aujourd'hui?

Veillez noter que s'il y a une mesure préventive telle qu'une suspension de permis de brûlage ou une interdiction de faire des feux à ciel ouvert celle-ci est prioritaire à l'indicateur que vous fournirait le danger d'incendie. Vérifiez **les restrictions en vigueur** avant de vous rendre en forêt.

Le **danger d'incendie** de la **SOPFEU** est un bon indicateur pour vous! Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau.

- **BAS**: Risque d'incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est **le bon moment pour allumer votre feu de camp**.
- **MODÉRÉ**: Risque d'incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, **faites uniquement des feux de petite dimension** (1 m X 1 m maximum).
- **ÉLEVÉ**: Risque d'incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, **n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h**.
- **TRÈS ÉLEVÉ**: Risque d'incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, **faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire**.
- **EXTRÊME**: Risque d'incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, **évittez de faire des feux**.

Vous retrouverez l'indice du danger d'incendie sur [la carte interactive](#) et sur l'application mobile de la SOPFEU. De nombreuses municipalités l'affichent également sur leur site Web.

N'oubliez pas! Lorsque vous allumez, assurez-vous d'utiliser un équipement prévu à cet effet ou installez-vous sur le sol minéral loin de toute matière combustible.

Qu'est-ce qu'un « feu à ciel ouvert » ?

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérées comme étant des installations pouvant créer des flammèches: Foyer au propane ou à l'éthanol. Ces installations peuvent être utilisées lors d'interdiction.

Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert: les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

Voici ce qui est permis ou pas permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert



IMPORTANT

Pour savoir s'il y a des interdictions de feux à ciel ouvert pour la région de Labelle, vous pouvez télécharger l'application mobile (SOPFEU) sur votre téléphone, celle-ci vous permettra de suivre le danger d'incendie d'un ou plusieurs lieux en temps réel. Vous pouvez également consulter le site Web de la Municipalité en cliquant sur « actualiser » sur la page d'accueil afin de voir le tableau interactif avec la **SOPFEU** ou contacter la Municipalité au 819 681-3371 poste 5023.

Club de lecture de la banque TD: Viens voir ça!



Club
de lecture
d'été
TD
2023

Du plaisir pour les enfants
dans les bibliothèques
publiques du Canada

Le club de lecture est de retour à partir du 25 juin pour les 2 à 12 ans. Un cadeau l'attend lors de ton inscription et des prix seront attribués au hasard à la fin de l'été!

Ressources numériques gratuites

Les livres et ressources numériques vous intéressent? Demandez votre NIP à la bibliothèque.

Vous avez accès à un grand nombre de ressources numériques : livres et magazines (français et anglais), accès au magazine Protégez-Vous et à une multitude de cours (langue, informatique, musique, développement personnel) ainsi qu'à Généalogie Québec et ce, tout à fait gratuitement!



Bienvenue sur votre espace
toutapprendre

protégezvous

**GÉNÉALOGIE
QUÉBEC**



Comme 59 % des bibliothèques publiques au Québec, il n'y a plus de frais de retard à votre bibliothèque!

La période de prêt demeure de 21 jours et celle-ci devra être respectée pour ne pas pénaliser les autres abonnés. Les avis de retard demeurent en place afin de rappeler aux abonnés de rapporter leurs documents. De plus, les frais de remplacement en cas de documents perdus ou endommagés seront toujours exigés.



Adresse et heures d'ouverture :

7393, boul. du Curé-Labelle
819 681-3371, poste 5021
biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Mardi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Mercredi: 12 h 30 à 16 h 30

Jedi: 13 h à 17 h
18 h 30 à 20 h 30

Vendredi: 10 h à 12 h
12 h 30 à 16 h 30

Samedi: 9 h à 12 h 30

Services :

- * Prêt de livres et revues;
- * Prêt de jeux de société et de trousse d'éveil;
- * Accès gratuit aux livres et ressources numériques;
- * Prêts inter-bibliothèque;
- * Accès Internet et Internet sans fil gratuit
- * Impression de documents (\$);

Abonnement :

Résidents et contribuables : gratuit.
Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.



SOUPER BÉNÉFICE

Levée de fonds annuelle

TOURNOI DE GOLF

jeudi, le 8 juin 2023
Club de Golf d'Arundel
60, chemin du Golf, Arundel

Les quatuors (foursomes) s'étant envolés rapidement...

Joignez-vous à nous pour le souper!
Venez retrouver l'ambiance festive de l'an dernier!
dès 18 h 30 - 55 \$ (souper)

Étant une OBNL, nous sollicitons votre appui financier afin de nous aider à soutenir les entreprises. Si vous désirez participer à cet effort collectif, vous pouvez le faire au moyen d'une commandite en contrepartie de visibilité.

Merci à tous!

SOUPER TOURNANT DES ENTREPRENEURS

Quelle magnifique soirée de réseautage nous avons vécue le 19 avril dernier! En effet, la Chambre de commerce de Labelle a organisé, en collaboration avec la SDCRR et l'ADNomingue, un Souper Tournant des entrepreneurs des municipalités de Labelle, La Conception, Nomingue, La Minerve, La Macaza, L'Ascension, Lac Saguy et de la ville de Rivière-Rouge qui a permis à ceux-ci de rencontrer de futurs partenaires ou tout simplement de profiter de la soirée pour élargir leur réseau d'affaires.

Un franc succès grâce aux 131 personnes présentes dont les 19 animateurs de table, les maires et mairesses, représentant politique, bénévoles et commanditaires dont la Caisse Desjardins de la Rouge à titre de commanditaire principal.

Un grand merci à Madame Vicki Émard, notre mairesse, pour son soutien et sa présence!

Information et paiement
Louise Vandal au 438 871-3384



OBNL d'habitation pour personnes âgées de 75 ans et +,
autonomes ou en légère perte d'autonomie,

Offert aussi aux personnes de 65 ans et plus en légère perte d'autonomie
Pour information, contactez Christiane Cholette, directrice générale,
au 873 563-8507 en semaine de 9 h à 16 h

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Juin	Du 5 au 9	9 h à 16 h	Super vente à 50 % ou remplissez votre sac pour 5 \$	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Juin	Tous les mercredis	de 18 h à 19 h de 19 h à 20 h de 20 h à 21 h	Sports variés 5 à 7 ans 8 à 11 ans 12 à 18 ans - baseball avec Renaud Davies	Municipalité de Labelle	Terrain de soccer
Juin	Du 1 ^{er} juin au 27 août	Judi / vendredi de 18 h à 21 h Samedi / dimanche de 13 h à 20 h	Parc d'amusement	Municipalité de Labelle	Dôme
Juin	3	de 8 h à 13 h	Journée de l'environnement	Municipalité de Labelle	Près du nouveau garage municipal
Juin	8		Souper bénéfice -Tournoi de golf	Chambre de commerce	Club de golf d'Arundel
Juin	10	10 h à 15 h	Tricothon dans le cadre de la Journée mondiale du tricot	Cercle de fermières de Labelle	Parc René-Lévesque
Juin	14		AGA et Souper de fin d'année	Cercle de fermières	Local au 2 ^e étage de la bibliothèque
Juin	16		Date de tombée de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	
Juin	19	19 h 30	Séance du conseil	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Juin	23	Fête nationale	Congé férié Fermeture des bureaux municipaux	 Municipalité de Labelle	
Juin	24	Dès 11 h	Fête familiale	Municipalité de Labelle	Parc du Centenaire
Juin	Du 25 juin au 3 septembre	De 9 h à 13 h	Tous les dimanches Marché de la Gare	Marché de la gare	Gare de Labelle
Juin	30	Fête du Canada	Congé férié Fermeture des bureaux municipaux	 Municipalité de Labelle	
Juillet	5		Parution de l'Info municipale	Municipalité de Labelle	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0

Tél. : 819 681-3371 • Téléc. : 819 686-3820

www.municipalite.labelle.qc.ca

Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.